

DÉCISION DU MAIRE

Enfance

Goretti BELLETTRE

Décision n° DEC_2026_034

Objet : Réservation d'une activité "Descente snake gliss la Toussuire" dans le cadre du séjour de ski des ados

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT l'intérêt de proposer des sorties sportives dans le cadre des séjours organisés par l'Espace Jeunesse.

DÉCIDE

Article 1 : De réserver une activité de « Descente snake gliss la Toussuire » avec la société SYBELLESLAKE, sise 343 chemin du Bois Rayer à Village Du Lac De Paladru (38850), pour un groupe de 44 jeunes et 5 accompagnateurs, dans le cadre du séjour de ski des ados du 1er au 6 mars 2026.

Article 2 : Le montant total de l'activité est de 980 € TTC.

Un acompte de 40% sera versé à la commande soit 392€ .

Le solde sera réglé le jour de l'activité.

Article 3 : La dépense est inscrite au budget 2026.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 091-219104791-20260209-DEC_2026_034-AU